

6 Économie

Des dérapages suite aux mesures discriminatoires et aux taux réduits

TVA : une lourde ardoise : plus de 200 milliards de francs

I. M'B.

Libreville / Gabon

L'application de la TVA a-t-elle souffert des avantages accordés à certaines entreprises ? C'est en tout cas l'avis de certains hauts cadres du département ministériel de l'Économie; lesquels estiment que les mesures discriminatoires ont conduit des entreprises

"élues", à plomber, sans forcément le vouloir, les comptes liés à la dette de l'État.

LORS de l'application de la TVA dans le milieu des années 90, de nombreuses entreprises ont bénéficié et continuent de bénéficier d'exonérations, à l'origine des fissures actuelles observées dans l'édifice fiscal TVA.

Ces exonérations tous azimuts avaient pour finalité, soit de réduire les coûts

des projets, soit de faire baisser les prix de vente de leurs produits.

Seulement, "ne collectant pas de TVA, ces opérateurs se sont retrouvés avec d'importants crédits de TVA alors qu'ils auraient dû plutôt reverser la TVA à l'État", explique un fonctionnaire en service au ministère de l'Économie. Toute chose qui constitue une première entorse au fonctionnement de cet impôt général sur la consommation.

De plus, les taux réduits

ont contribué à aggraver les failles de ce mécanisme fiscal dont les intentions, à l'origine, étaient plutôt louables. Au sujet des taux réduits, de nombreux produits ont progressivement bénéficié de cette mesure suivant l'évolution du contexte social. Ainsi, parallèlement à un taux normal de 18%, des taux réduits de 10% et 5% ont été instaurés, générant une multiplicité de TVA au regard des taux appliqués.

La difficulté induite par

l'existence de plusieurs taux réside dans le déséquilibre souvent observé entre le poids de la TVA que l'entreprise qui pratique le taux réduit supporte sur ses achats réalisés au taux normal, et les avantages moins importants qu'elle tire de ses ventes au taux réduit.

Ces deux failles ont eu des conséquences plutôt désastreuses sur les finances publiques et l'assiette de la dette intérieure. En effet, les systèmes dérogatoires

et les taux réduits ont en définitive placé certains contribuables en position de crédeurs structurels, générant ainsi une dette TVA impressionnante et sans précédent.

En guise de bilan d'étapes, en 2015, malgré les paiements effectués, il subsiste un niveau des arriérés sur remboursements de la TVA aux entreprises, aux ambassades et autres organismes internationaux de plus de 200 milliards de francs.

Pétrole et dette publique

Crédits de TVA, une ligne budgétaire de 60 milliards de francs en 2015

I. M'B.

Libreville / Gabon

SUR plus de 200 milliards d'arriérés de TVA, ce sont les pétroliers qui paient le lourd tribut. En effet, l'essentiel de cette dette provient du secteur pétrolier,

pour près de 85 %. Environ 170 milliards de francs. On se souviendra que lors de notre enquête sur la pénurie des carburants, le groupement des professionnels du pétrole (GPP), les marketeurs ont indiqué que le non-paiement des crédits TVA, ajouté aux subventions étatiques non payées aux crédits marketeurs, venaient

alourdir les tensions de trésorerie des opérateurs économiques du GPP.

Cette dette doit naturellement être remboursée par l'État, explique-t-on au ministère du Budget et des Comptes publics, non seulement pour des raisons de crédibilité mais aussi pour rétablir la neutralité de la TVA sur la trésorerie des entreprises. Dans un

contexte de crise pétrolière et de baisse des recettes publiques, "l'État et les opérateurs vont s'accorder sur un échéancier de remboursement de cette dette", indique une source bien au fait du dossier au ministère de l'Économie. Pour montrer sa bonne foi, ajoute notre interlocuteur, "le budget rectificatif 2015 a prévu une enveloppe de

60 milliards de francs pour commencer à éponger cette dette".

Ces efforts devront se poursuivre au cours des prochaines années pour éliminer complètement le stock constitué à ce jour. Le remboursement de la dette est sans aucun doute une action salvatrice de la part du gouvernement. Cependant, elle serait vaine

si aucun mécanisme n'est mis en place pour enrayer définitivement tout système de régénération de la dette.

Pour un économiste qui s'est imprégné du dossier des crédits TVA, il serait souhaitable d'accorder la priorité aux secteurs les plus fragiles et dont les tensions de trésorerie sont les plus exacerbées.

Perspectives de la dette TVA

Avec la fin des exonérations, quelles réformes pour un retour à la normale ?

I. M'B.

Libreville / Gabon

CONSCIENTS du lourd tribut que fait subir cette exonération de TVA au budget de l'État, le gouvernement du Pr Daniel Ona Ondo a décidé, lors du Conseil des ministres du 29 janvier 2015, de mettre un terme à ces exonérations "budgétivores" et plutôt sans base légale. Une décision traduite en actes, En effet, le ministre de l'Économie, de la Promotion des Investissements et de la Prospective a fait paraître une circulaire. Un pas considérable vers le retour à la normalisation du système fiscal de la TVA.

Dans la foulée, les assises fiscales ont été l'occasion de renforcer le fonctionnement régulier du mécanisme de la TVA. En effet,

au cours des premières rencontres fiscales organisées du 26 au 27 mars 2015, sur instructions du président de la République, chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, la question des exonérations a été placée au centre des débats. Les participants ont, entre autres, unanimement recommandé la suppression des

exonérations discrétionnaires, le remboursement régulier de la TVA, la limitation des taux réduits aux produits véritablement sociaux. Ce qui n'était pas toujours le cas.

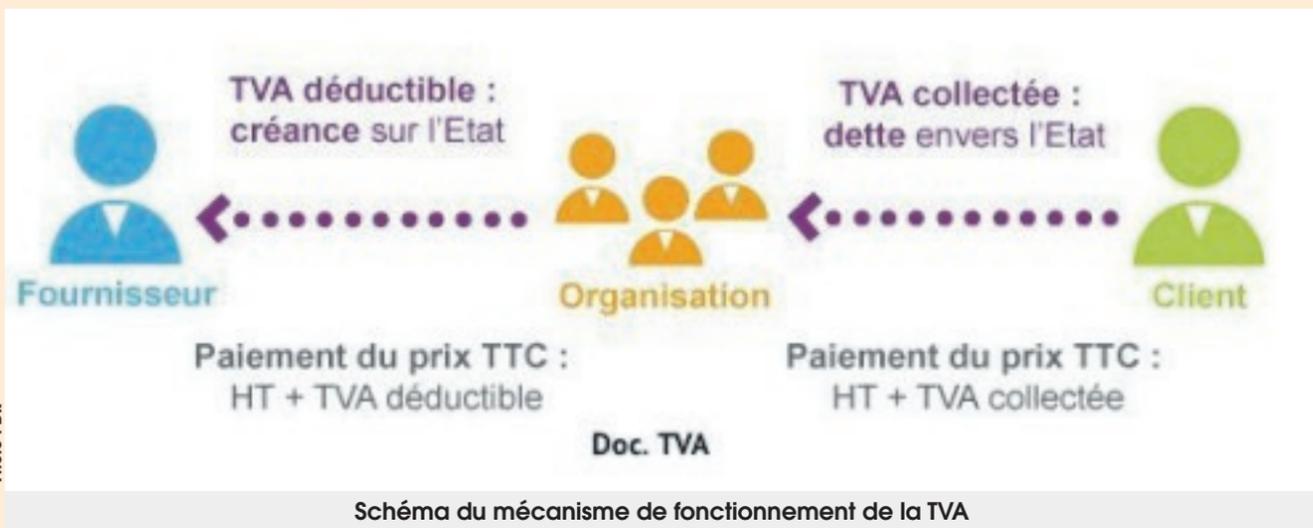
" Ces recommandations ne peuvent que conforter la position du gouvernement", commente-t-on à l'Immeuble Arambo qui abrite le ca-

binet du ministre Immongault. Le problème de l'exonération de la TVA sur les marchés publics doit aussi trouver une solution. Car là aussi, de nombreuses entreprises ont bénéficié des exonérations, sans pour autant apporter à l'économie nationale les promesses contenues dans le cahier de charges (emplois, impact

réel de l'activité de l'entreprise sur le taux de croissance de l'économie, etc). Nombre de ces exonérations n'ont profité qu'aux investisseurs qui ont agité aux gouvernants le vent des avantages de leurs projets, et parfois à certains signataires des dites exonérations. Selon les fiscalistes et éco-

nomistes, le plus simple pour le moment est de prévoir des inscriptions budgétaires pour payer la TVA sur ces marchés. Il convient tout de même de préciser que la fin des exonérations et des taux réduits n'est pas sans conséquences sur le coût de la vie. La levée de certains taux réduits sur des produits sociaux va avoir un effet-prix important, c'est-à-dire entraîner une augmentation des prix sur lesdits biens. Aussi, le gouvernement est-il tenu de prendre des mesures pour protéger les populations les plus fragiles.

La direction générale des impôts est donc chargée de conduire cette normalisation tant attendue. Mais la question reste entière : quelles réformes entreprendre dès lors pour un système de TVA à nouveau vertueux ?



Et pour conclure...

Se prémunir des investisseurs présomptueux

I. M'B.

Libreville / Gabon

TOUT au long de ce mini-dossier, on a pu voir à partir de quel instant le gouvernement a dérapé : exonérations des taxes, taux réduits pour certains projets, produits ou services. A l'avenir, il faut, aux décideurs politiques, se prémunir contre des investisseurs ou opérateurs économiques qui arrivent avec un lot de promesses sur les lèvres.

Promesse de centaines, voire de milliers d'emplois, dont les réalisations sont au bout du compte en deçà des chiffres énoncés; promesses de contribution au PIB; promesse de reverser aux communautés locales des bénéfices, etc.

En fait, ces acteurs économiques ont compris que les décideurs politiques sont sensibles aux chiffres qui sonnent bien aux oreilles. Ces investisseurs savent qu'avancer des chiffres pompeux aident à obtenir un marché, des exonérations, des réductions, des faveurs de la part de ceux char-

gés d'animer les institutions publiques. Alors, ils peuvent surfer sur cette vague d'émotions d'un peuple voulant sortir de la précarité.

Sur un tout autre plan, nos administrateurs fiscaux doivent suivre et appliquer correctement la politique fiscale. Aujourd'hui, il importe de faire une place aux réformes annoncées lors des assises fiscales de mars 2015. Faut de quoi, on n'en aura pas fini avec les distorsions qu'occasionne l'actuel système national des impôts.